

DEPARTEMENT

EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS

AIN

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHANAY

Séance du 08 novembre 2022

Conseillers

En exercice : 15

Ayant pris part à la

Délibération : 15

L'an deux mil vingt-deux, le huit novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur CALDAIROU Henri, Maire.

Convocation : 25/10/2022

Présents : Bornard J. - Caldairou H. - Chivot D. - Forrat C. - Jeambenoit E. - Jouhaud L. - Le Carff C. - Noel F. - Picot S. - Prigent C. - Rebucini C. - Tournillac C.

Absents représentés : Chapuis R. représenté par Forrat C.
Roux C. représenté par Caldairou H.
Ticky Monekosso H. représentée par Jeambenoit E.

Secrétaire de Séance : Forrat C.

Délibération : 2022-044

Objet : Vente de parcelles communales.

Par le biais d'une délibération du 11 décembre 2019 et d'un arrêté du 28 janvier 2020, Monsieur le Maire rappelle aux Elus les 44 parcelles, listées ci-dessous, qui ont été incorporées dans le domaine communal à la suite d'une procédure de « biens vacants sans maître » :

Section cadastrale	Numéro de plan	Superficie en m ²	Section cadastrale	Numéro de plan	Superficie en m ²
AB					
AB	174	520	AB	322	16
AC					
AC	158	560	AC	175	460
AC	253	275	AC	257	608
AC	266	611	AC	284	280
AC	313	250	AC	334	450
AC	338	1 230	AC	343	2 730
AC	366	638	AC	479	950
AC	532	1 230	AC	586	592
AC	603	38			
AD					
AD	137	96	AD	256	760
AD	386	146	AD	485	318
AD	494	840	AD	558	1 950
AE					
AE	73	160	AE	136	137
AE	155	922	AE	217	748
AE	223	770	AE	305	540
AE	379	414			
B					
B	457	3 365			
B	457	3 365			
C					
C	8	711	C	127	1 122
C	138	8 133	C	142	3 763
C	169	2 543	C	202	1 405
C	354	6 061	C	507	877

Délibération publiée sur le site internet de la commune le 15 novembre 2022.

C	354	6 061	C	507	877
C	508	402			
C	508	402			
D					
D	117	822	D	140	1 463
D	117	822	D	140	1 463
D	204	148	D	205	4 120
D	204	148	D	205	4 120



Dans un premier temps et dans le cadre de cette procédure, une publication de la liste de ces parcelles devait être effectuée afin que tout éventuel propriétaire se fasse connaître en mairie. Cette publication a suscité un intérêt par des administrés pour acquérir certaines parcelles matérialisées en couleur sur le précédant tableau :

- Mr Noel : demande par courrier du 20 février 2019 complétée par un courrier du 2 février 2022, représentant une superficie totale de 17 555m².
- Mr Garapon : demande par courrier du 11 mars 2019 représentant une superficie totale de 1 950m².
- **Mr Collin** : demande par courrier du 1^{er} avril 2022 représentant une superficie totale de 45 837m².

Au vu de l'intérêt de certaines parcelles par deux administrés, il est décidé que ces parcelles seront proposées à la vente en fonction de l'ordre d'arrivée des courriers.

Dans un second temps et hors cadre de cette procédure, Monsieur Noel a fait part de son intérêt pour les parcelles listées ci ci-dessous dans son courrier du 2 février 2022 :

Section cadastrale	Numéro de plan	Superficie en m ²	Section cadastrale	Numéro de plan	Superficie en m ²
AE					
AE	75	653	AE	80	1 063
AE	82	3 650	AE	184	450
Total					5 816



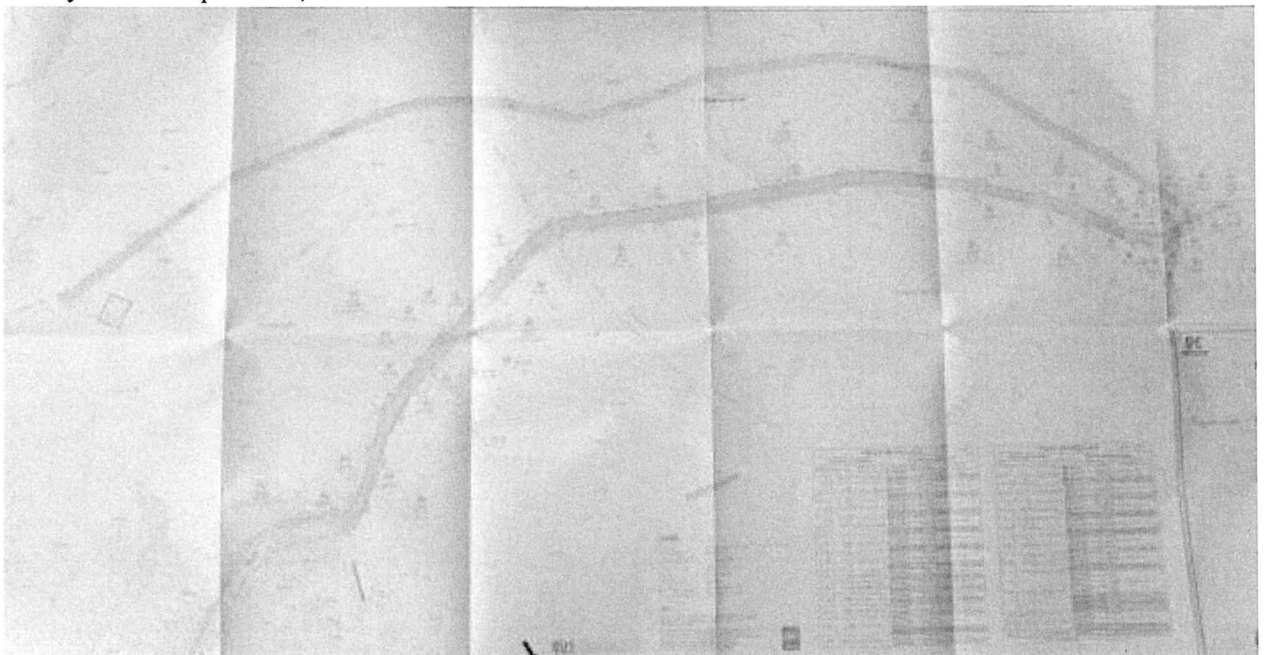
Monsieur le Maire précise qu'une réflexion a été menée en interne sur la valeur de ces parcelles en fonction de leur superficie et de leur catégorie / nature de culture qui amène à un prix de vente de l'ordre de 0,10 euros au m².

Il dit que ces parcelles ne représentent pas d'intérêt particulier pour la commune et demande à l'Assemblée délibérante si la vente des parcelles souhaitées par des administrés peut être envisagée.

Dans un troisième temps, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir statuer sur la vente d'une portion du chemin de la Croix Meunier au vu de son déclassement ainsi que de l'acquisition de certaines parties du chemin parallèle au chemin de la Croix Meunier :

Vente de la commune à Monsieur Dimitri Bouchet : Portion du chemin de la Croix Meunier identifiée en vert sur le plan ci-après qui représente une superficie de 2 232 m² moyennant un prix de 0,10 euros au m²,

Acquisition par la commune auprès de Monsieur Dimitri Bouchet : Portions du chemin situé en-dessous du chemin de la Croix Meunier, identifiées en orange sur ce même plan (E3-Ad391p / S5-AD589p / S6-AD589p / S7-AD589p / T3-AD590p), qui représente une superficie de 1 710m² moyennant un prix de 0,10 euros au m².



Après exposé et après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal,

- Approuvent la vente des parcelles identifiées dans le cadre et hors cadre de la procédure des biens vacants sans maître aux administrés intéressés dont le détail figure ci-dessous :

Monsieur Noel

Section cadastrale	Numéro de section	Superficie en m ²	Prix au m ²	Total en €
B	457	3 365	0,10	336,50
C	354	6 061	0,10	606,10
C	507	877	0,10	87,70
C	508	402	0,10	40,20
D	117	822	0,10	82,20
D	140	1 463	0,10	146,30
D	204	148	0,10	14,80
D	205	4 120	0,10	412,00
AE	73	160	0,10	16,00
AE	75	653	0,10	65,30
AE	80	1 063	0,10	106,30
AE	82	3 650	0,10	365,00

Délibération publiée sur le site internet de la commune le 15 novembre 2022.



AE	136	137	0,10	13,70
AE	184	450	0,10	45,00
Total		23 371		2 337,10

Monsieur Garapon

Section cadastrale	Numéro de section	Superficie en m ²	Prix au m ²	Total en €
AD	558	1 950	0,10	195,00
Total		1 950		195,00

Monsieur Collin

Section cadastrale	Numéro de section	Superficie en m ²	Prix au m ²	Total en €
AC	158	560	0,10	56,00
AC	175	460	0,10	46,00
AC	253	275	0,10	27,50
AC	257	608	0,10	60,80
AC	266	611	0,10	61,10
AC	284	280	0,10	28,00
AC	313	250	0,10	25,00
AC	334	450	0,10	45,00
AC	338	1 230	0,10	123,00
AC	343	2 730	0,10	273,00
AC	366	638	0,10	63,80
AC	479	950	0,10	95,00
AC	532	1 230	0,10	123,00
AC	586	592	0,10	59,20
AC	603	38	0,10	3,80
C	8	711	0,10	71,10
C	127	1122	0,10	112,20
C	138	8 133	0,10	813,30
C	142	3 763	0,10	376,30
C	169	2 543	0,10	254,30
C	202	1 405	0,10	140,50
Total		28 579		2 857,90

- Donnent pouvoir à Monsieur le Maire de signer les actes notariés et tout document nécessaire à la vente de ces parcelles,
- Approuvent la vente de la portion du chemin de la Croix Meunier au prix défini de 0,10 euros du m² pour une superficie de 2 232m² pour un total de 223,20 euros,
- Approuvent l'acquisition des portions du chemin situé en-dessous du chemin de la Croix Meunier au prix de 0,10 euros du m² pour une superficie de 1 710m² pour un total de 171,00 euros,
- Donnent pouvoir à Monsieur le Maire de signer les actes notariés et tout document nécessaire à la vente de ces parcelles,
- Précisent que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉ :
à l'unanimité des membres
présents et représentés

Le Maire,
Henri CALDAIROU

PO Ref



Ainsi fait et délibéré
les jours mois et ans que dessus,

Le secrétaire de séance,
Céline FORRAT

Forrat

Délibération publiée sur le site internet de la commune le 15 novembre 2022.